UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS4570-10	HISTOIRE DE L'IMMIGRATION AU QUEBEC ET AU CANADA
Numéro du cours	Titre du cours

A-2026	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROSS, DANIEL	3289	ross.daniel@uqam.ca	A-6040
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous. N'hésitez pas à communiquer si vous avez des questions, ou si vous rencontrez des problèmes dans le HIS4570. Le professeur sera disponible pendant la semaine, avec un délai maximal de 48 heures

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 5
6.1 Modalités de participation au cours 5
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 5
6.3 Modalités de remise des travaux 5
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 5
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 5
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 5
7 Bibliographie - Médiagraphie 6
7.1 Documentation obligatoire 6
7.2 Documentation complémentaire 6
8 Références 7
8.1 Règlements et Poltiques 7
8.2 Document et Informations additionnelles 8
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 9
8.4 Compétences 10

1 DESCRIPTION DU COURS

Les grandes étapes de l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada replacées dans le contexte des grandes migrations qui ont marqué le peuplement de l'Amérique depuis le XVIIe siècle. Une attention particulière sera portée à l'immigration internationale depuis 1867, au contexte économie et politique et aux expériences des personnes migrantes.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de niveau 4000 explorera l'histoire de l'immigration et des migrations au Québec et au Canada depuis le XVII^{e} siècle. Les principaux objectifs pédagogiques de HIS4570 sont :

- Acquérir une connaissance des grandes étapes de l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada replacées dans le contexte de la migration internationale
- Développer les capacités de lecture critique, de discussion en groupe, et de présentation écrite
- Développer une perspective historique sur les débats entourant l'immigration dans la société d'aujourd'hui

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

La migration fait partie de la condition humaine depuis la préhistoire. Ce cours traitera des mouvements migratoires qui ont marqué l'histoire du territoire canadien du XVIIe siècle à nos jours, et surtout depuis la fin du XIXe siècle. Son contenu mettra de l'accent sur les personnes migrantes et leurs expériences, tout en examinant l'importance de facteurs tels que l'économie, la société civile et le pouvoir de l'État. Seront abordés, entre autres sujets : l'immigration coloniale et son impact sur la population autochtone ; la migration canadienne- française aux États-Unis ; la grande migration prolétaire de la fin du XIXe–début du XXe siècle ; les politiques étatiques qui concernent l'immigration et leur évolution ; l'ethnicité et les quartiers ethniques ; la question des réfugiés et réfugiées. La migration étant un phénomène qui traverse des frontières – géographiques, culturelles, politiques – le contenu du cours sera abordé dans une perspective transnationale et comparative, permettant de situer le Québec et le Canada dans un continent et un monde en mouvement.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

N.B. L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (ChatGPT, Copilot, Gemini, etc.) est strictement interdite pour toutes les évaluations et activités liées à ce cours. Il est aussi strictement interdit d'y verser les notes de cours (par exemple, les PowerPoint).

PARTICIPATION (10%):
Une partie de la note sera basée sur votre présence et votre participation à nos discussions de groupe autour des lectures obligatoires et les thématiques hebdomadaires. Il est donc important d'être présent.e, d'avoir lu les lectures de la semaine et d'avoir réfléchi sur leur contenu; d'être prêt.e à écouter vos camarades et à parler. D'habitude, nos discussions seront structurées autour de quelques grandes questions données à l'avance, mais nous allons pouvoir varier le format en fonction de la thématique de la semaine.

RÉFLEXION ÉCRITE SUR UNE EXPOSITION MUSÉALE (20%) :
Chaque membre du groupe visitera l'exposition muséale *Le cucitrici : voix des couturières italiennes de Montréal*, qui raconte l'histoire des couturières italiennes à Montréal à travers des artefacts et des témoignages. Cette année, l'horaire de notre cours ne permet pas une visite avec tout le groupe en même temps – il faut donc prévoir de visiter, individuellement ou en petit groupe, le Centre des mémoires montréalaises (MEM), situé à dix minutes de marche de l'UQAM. L'entrée à l'exposition est gratuite, et il faut prévoir environ 1h30 -2h pour visiter les différentes parties de l'exposition et écouter les témoignages des couturières.

Avant le 19 octobre, chaque étudiant.e remettra sur Moodle une appréciation personnelle et critique de la visite. Ce texte de cinq pages (interligne 1,5) doit démontrer une bonne compréhension du contenu de l'exposition, mais aussi (et surtout) présenter une réflexion sur ce que vous avez appris : quels sont les objectifs de cette exposition, et quel récit historique est mis de l'avant ? Quels aspects/ thèmes/personnes vous ont particulièrement interpellés, et pourquoi ? Quelles questions sont suscitées par la visite ? Quelle est la contribution de cette exposition à l'histoire de l'immigration au Québec et au Canada ?

EXAMEN DE MI-SESSION (30%):
L'examen intra aura lieu le 9 novembre, dans notre salle de cours habituelle. Il s'agit d'un examen écrit, comportant des questions à réponses courtes et un choix de questions à développement. L'examen se fait sans notes et sans livres. Cet examen permettra aux étudiant.e.s de démontrer une compréhension de la matière vue lors de séances 2, 3, 6 et 8, y compris les cours magistraux et les lectures obligatoires. Seront évalués : l'exactitude des réponses, la maîtrise de la matière du cours, la structure et l'argumentaire (pour les questions à développement), la qualité du français.

EXAMEN FINAL (40%) :
L'examen final aura lieu le 21 décembre, dans notre salle de cours habituelle. Il s'agit d'un examen écrit, comportant des questions à réponses courtes et une question à développement donnée à l'avance. L'examen sera sans notes ni livres, mais les étudiants auront droit à une feuille en format lettre, recto seulement, avec un plan de réponse pour la question à développement. Cette feuille doit être remise en même temps que l'examen. Cet examen permettra aux étudiant.e.s de démontrer une compréhension de la matière apprise pendant l'ensemble de la session, y compris les cours magistraux et les lectures obligatoires. Cependant, l'accent sera sur la matière vue lors des séances 10 à 14. Seront évalués : l'exactitude des réponses, la maîtrise de la matière du cours, la préparation, la structure et l'argumentaire (pour la question à développement), la qualité du français.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation	**10**	**Tout au long de la session**
Réflexion écrite sur l'exposition *Le cucitrici*	**20**	**19 octobre**
Examen de mi-session	**30**	**9 novembre**
Examen final	**40**	**21 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	14 septembre	Introduction et présentation du cours Activité de discussion	Lire attentivement le plan de cours
2	21 septembre	Un survol de l'histoire de l'immigration	Hoerder, « Écrits de vie des immigrants et histoire "nationale" du Canada »
3	28 septembre	Migrations, empires et colonisation. Nouvelle-France au Bas-Canada	Mimeault, « Du golfe Saint-Laurent aux côtes de Bretagne »
4	5 octobre	Pas de rencontre – élections provinciales	
5	12 octobre	Pas de rencontre – congé	
6	19 octobre	La première migration de masse. Les Britanniques	Chilton, « Des morts sur la Miramichi » Remise de la réflexion écrite
7	26 octobre	Pas de rencontre – semaine de lecture	
8	2 novembre	Partir pour les États. Migrations à l'échelle du continent	Fahrni et Frenette, « "Don't I long for Montreal" »
9	9 novembre	Examen de mi-session	
10	16 novembre	Les grandes migrations transocéaniques	Ramirez, *Par monts et par vaux* (extrait) et *Les premiers italiens de Montréal* (extrait)
11	23 novembre	L'âge de l'exclusion	Tomchuk et Giesbrecht, *Mouvements de réparation au Canada*
12	30 novembre	Migrant.e.s et la ville. Les enclaves ethniques	Anctil, « Un *shtetl* dans la ville » et Cha, « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation »
13	7 décembre	De l'exclusion à l'ouverture	Andrade, « La Commission des écoles catholiques »
14	14 décembre	Les réfugié.e.s et l'asile	Mills, *Une place au soleil* (ch. 5, « Migrants et frontières » et ch. 6, « La place de la connaissance »
15	21 décembre	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Préparation par la lecture de textes dans le recueil ; écoute active pendant les cours magistraux ; participation active aux discussions hebdomadaires.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Recueil de textes, disponible à la Coop UQAM, librairie Jasmin.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie sera mise à la disposition du groupe.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des ressources et services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique nº 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	
Situations problématiques et processus administratifs officiels	https://portailetudiant.uqam.ca/plaintes/
Alertes UQAM	https://uqam.ca/alertes/

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement nº 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 COMPÉTENCES

Non applicable.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.